

**2019-05-06 PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ PIKE RIVER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité Pike River tenue en la salle de l'hôtel de ville lundi, le 6 mai deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À cette séance sont présents Mesdames les conseillères Marianne Cardinal, Hélène Campbell et messieurs les conseillers Jean Asnong et Stephan Duquette. Formant quorum sous la présidence de Martin Bellefroid, maire. La directrice générale/secrétaire-trésorière, Sonia Côté est aussi présente.

Ouverture de l'assemblée à **19h30**

**2019-129 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 6 MAI 2019**

Il est proposé par **Hélène Campbell**,  
Appuyé par **Jean Asnong**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que l'ordre du jour du 6 mai 2019 soit adopté et que le point **Affaires nouvelles** reste ouvert. Ajout : 12 c) Soccer/15 d) Finissants JJB

**ADOPTÉ**

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences
3. Adoption de l'ordre du jour du 6 mai 2019
4. Première période de questions (10 minutes)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019
6. Suivi du procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2019
7. Suivi des dossiers de la MRC Brome Missisquoi
8. ADMINISTRATION
  - a. Adoption du règlement #02-0419 / modifier le règlement # 18-0817 sur la rémunération des élections et référendums municipaux / Indexation 1.869%
  - b. Autorisation QP 2019 / SQ
  - c. Autorisation QP 2019 / Aréna
  - d. Lettre de Mme Denise Turcotte
  - e. Pacte BM / accompagnement stratégie / signataires
  - f. Bris clôture terrain municipal
  - g. Croix-Rouge : 8 mai/ journée mondiale de la Croix-Rouge
  - h. Invitation / combat des chefs culinaire avec Farnham
  - i. Remboursement taxe eau 2017 / Napierveau
9. VOIRIE/COURS D'EAU
  - a. Réception prix : Abat poussière
  - b. Demande d'autorisation de passage / chemins Tougas et Galipeau / Club de motoneige Baie Missisquoi
  - c. Demande d'appui / Sécurité au 592 route 133
  - d. Adoption règlement 05-1218 / entretien hivernal chemins Larochelle-Payant-Séguin
10. URBANISME ET AMÉNAGEMENT
11. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - a. Paiement facture : sorties 23 mars 2019
  - b. Paiement facture : achat sacs à sable
  - c. Autoriser visite au 394 route 133
  - d. Autorisation achat système d'appel Alerte/ Volet 1
  - e. Autorisation achat : génératrice et interrupteur (Volet 1)

- f. Autorisation achat : équipements centre des opérations d'urgence (Volet 2)
12. LOISIRS/CULTURE/MÉDIATHÈQUE
    - a. Contribution 2019 : Pikeriverains en action
    - b. Non-retours/ livres et DVD
    - c. Soccer
  13. HYGIÈNE DU MILIEU
    - a. Paiement facture RIGMRBM/ coût suppl. tonnage ordures commerciales / 5 mars
  14. FINANCES ET IMMOBILISATION
    - a. Contribution 2019 : APHPBM
    - b. Contribution 2019 : Société Alzheimer Granby et région
    - c. Contribution financière 2019 : Musée Missisquoi
    - d. Contribution financière 2019 : Fondation Lévesque-Craighead
    - e. Contribution financière 2019 : AQPS
    - f. Contribution financière 2019 : OPP : Organisme de participation des parents de l'école St-Joseph de Notre-Dame-de-Stanbridge
    - g. Contribution financière 2019 : Fondation équestre Missisquoi
    - h. Contribution financière 2019 : Le Chœur de Saint-Armand
    - i. Demande du Chœur de Saint-Armand/contribution Isabelle Charest
    - j. Contribution 2018 et 2019 AFEAS
  15. BÂTIMENT/HÔTEL DE VILLE
    - a. Réception prix / entretien tonte de gazon
    - b. Location toilette chimique
    - c. Entretien / pomettier
    - d. Finissants JJB
  16. Correspondances
  17. Rapport des inspecteurs/pour info aux membres du conseil
  18. Approbation des salaires versés et à payer
  19. Approbation des dépenses incompressibles/ avril 2019
  20. Adoption des comptes/ avril 2019
  21. Affaires nouvelles
  22. Deuxième période de questions/30 minutes
  23. Levée de la séance

**ADOPTÉ**

*Les conseillères Nathalie Dorais et Patricia Rachofsky prennent place à la table du conseil à 19h32*

#### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

DÉBUT : 19 h 32

Distribution arbustes à venir / mémo à envoyer

Crédit de taxes / tournée à venir

Le conseiller Jean Asnong demande d'ajouter des sujets à Affaires nouvelles :

- Demande au MTQ Sécurité intersection routes 133 et 202
- Demande au MTQ : asphaltage route 133 Sud

Les sujets ont été autorisés malgré l'adoption de l'ordre du jour, Mme Campbell étant le proposeur accepte l'ajout des sujets.

FIN : 19 h 38

**2019-130 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019**

Il est proposé par **Patricia Rachofsky**,  
Appuyé par **Stephan Duquette**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019 soit adopté tel quel et qu'autorisation soit donnée de s'abstenir d'en faire la lecture aux membres du Conseil en ayant reçu copie dans les délais.

**ADOPTÉ**

**SUIVI DU PROCÈS VERBAL**

Mme Sonia Côté, directrice générale informe les membres du conseil du suivi du procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2019.

**SUIVI DES DOSSIERS DE LA MRC BROME MISSISQUOI**

- Prolongement A-35 / aucun travaux à venir seulement déplacement de fil électrique vers St-Sébastien
- Les effectifs de la SQ sont disponibles si besoin il y a lors d'évacuation inondation

**ADMINISTRATION**

---

**2019-131 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 02-0419 MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS (18-0817, 13-0517, 07-0809, 02-0513, 02-0414 ET 02-0515) SUR LE TARIF DE LA RÉMUNÉRATION LORS DES ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX À LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER / GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, AVIS JURIDIQUES PARTIE 1 NO.3 19 JANVIER 2019**

**NUMÉRO 02-0419**

**CONSIDÉRANT** que selon le code des municipalités TOME 1 sur les élections et référendums à l'article 1 à 22.4, il est réglementé une rémunération de base payable lors d'une élection ou d'un référendum;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a adopté une politique de rémunération du personnel électoral en octobre 2005;

**CONSIDÉRANT** que lors de la dernière mise à jour selon la Gazette officielle du Québec en date du 19 janvier 2019 sur les élections et référendums, il y a eu changement de rémunération payable lors d'une élection;

**CONSIDÉRANT** que cette mise à jour est proposée par le ministère des Affaires municipales et occupation du territoire suite à l'augmentation du salaire minimum;

**CONSIDÉRANT** que nous devons ajuster les rémunérations payables lors d'une élection selon le code des municipalités TOME I et/ou selon la Gazette officielle du Québec et avec la politique de rémunération du personnel électoral de la Municipalité de Pike River pour une équité;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019 par le conseiller Jean Asnong,

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par **Jean Asnong**,  
Appuyé par **Hélène Campbell**,  
**Et résolu unanimement par les conseillères ou conseillers présents :**

Que les règlements numéros 18-0817, 13-0515, 07-0809, 02-0513, 02-0414, 02-0515 soient modifiés par **le règlement 02-0419** qu'il soit adopté et statué et décrété ce qui suit :

#### **PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

1. Lorsqu'il y a un scrutin, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération de **544.00 \$** pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du scrutin;
2. Lorsqu'il y a un vote par anticipation, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération de **362.00 \$** pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du vote par anticipation
3. *Pour sa fonction de coordonnateur de l'élection, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération de **533.57 \$***
4. Pour l'ensemble de ses autres fonctions, le président d'élection a le droit de recevoir les rémunérations suivantes;
  - a) **544.00 \$** lorsqu'une liste électorale est dressée et révisée lors de l'élection;
  - b) **323.00 \$** lorsqu'une liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée lors de l'élection;
  - c) **323.00 \$** lorsqu'une liste électorale est dressée mais n'est pas révisée lors de l'élection;
  - d) **112.00 \$** si aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà n'est pas révisée lors de l'élection.
5. Pour l'application de l'article 4, la liste électorale n'est pas censée révisée si sa révision est interrompue.

#### **SECRÉTAIRE D'ÉLECTION**

6. Le secrétaire d'élection a le droit de recevoir une rémunération égale aux trois quarts de celle du président d'élection.

#### **SCRUTATEUR / salaire minimum 1<sup>er</sup> mai 2019 : 12.50 \$/hre**

7. Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de **15.63 \$/hre** pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin, y compris lors du dépouillement des votes donnés le jour du scrutin.
8. Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de **15.63 \$/hre** pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation en incluant le dépouillement.

#### **SECRÉTAIRE D'UN BUREAU DE VOTE**

9. Le secrétaire d'un bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération de **15.00 \$/hre** pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin, y compris lors du dépouillement des votes donnés le jour du scrutin.
10. Le secrétaire d'un bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération de **15.00 \$/hre** pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation incluant le dépouillement.

#### **PRÉPOSÉ À L'INFORMATION ET AU MAINTIEN DE L'ORDRE**

11. Tout préposé à l'information et au maintien de l'ordre a le droit de recevoir une rémunération de **15.63 \$/hre** pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin.

- a) Tout préposé à l'information et au maintien de l'ordre a le droit de recevoir une rémunération de **15.63 \$/hre** pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation.

#### **MEMBRE D'UNE COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE**

**12.** Tout membre d'une commission de révision de la liste électorale a le droit de recevoir une rémunération de **17.50 \$** pour chaque heure où il siège. Pour toute fraction d'heure, il a droit à une rémunération proportionnelle.

#### **13. a) SECRÉTAIRE D'UNE COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE**

- a) Le secrétaire d'une commission de révision de la liste électorale a le droit de recevoir une rémunération de **17.50 \$** pour chaque heure où la commission siège. Pour toute fraction d'heure, il a droit à une rémunération proportionnelle.

#### **13. b) AGENT RÉVISEUR D'UNE COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE**

- b) Tout agent réviseur d'une commission de révision de la liste électorale a le droit de recevoir une rémunération de **15.00 \$** pour chaque heure où il exerce ses fonctions. Pour toute fraction d'heure, il a droit à une rémunération proportionnelle.

#### **14. MEMBRES DE LA TABLE DE VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ DES ÉLECTEURS**

Le président de la table de vérification de l'identité des électeurs a le droit de recevoir une rémunération de **12.50 \$/hre** pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin et de **12.50 \$/hre** pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation.

#### **15. MEMBRES DE LA TABLE DE VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ DES ÉLECTEURS**

Les autres membres ont droit de recevoir une rémunération de **12.50 \$/hre** pour la journée du vote par anticipation et de **12.50 \$/hre** pour le jour du scrutin.

#### **RÉMUNÉRATIONS PAYABLES LORS D'UN RÉFÉRENDUM GREFFIER OU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER (comme le président d'élection)**

**16.** Lorsqu'il y a un scrutin référendaire, le greffier ou secrétaire-trésorier ou son remplaçant a le droit de recevoir une rémunération de **544.00 \$** pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du scrutin.

**17.** Lorsqu'il y a un vote par anticipation référendaire, le greffier ou secrétaire-trésorier ou son remplaçant a le droit de recevoir une rémunération de **363.00 \$** pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du vote par anticipation.

**18.** Pour sa fonction de coordonnateur du scrutin référendaire, le greffier ou secrétaire-trésorier ou son remplaçant a le droit de recevoir une rémunération de **533.57 \$.**

**19.** Pour l'ensemble de ses autres fonctions, le greffier ou secrétaire-trésorier ou son remplaçant a droit de recevoir les rémunérations suivantes :

- a. **544.00 \$** lorsqu'une liste électorale est dressée et révisée lors d'un référendum;

- b. **323.00 \$** lorsqu'une liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée lors d'un référendum;
- c. **323.00 \$** lorsqu'une liste électorale est dressée mais n'est pas révisée lors d'un référendum;
- d. **112.00 \$** si aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà n'est pas révisée lors d'un référendum;  
Pour l'application de l'article 22, la liste n'est pas censée révisée si sa révision est interrompue.  
Pour l'application de l'article 22, la liste n'est pas censée révisée si sa révision est interrompue.

#### **RESPONSABLE DU REGISTRE OU ADJOINT À CELUI-CI**

**20.** Tout responsable du registre ou adjoint à celui –ci qui est fonctionnaire de la municipalité a le droit de recevoir une rémunération pour chaque heure où il exerce ses fonctions de responsable ou d'adjoint en dehors de ses heures habituelles de travail comme fonctionnaire; celle-ci est égale à sa rémunération horaire comme fonctionnaire.  
Pour toute fraction d'heure, il a droit à une rémunération proportionnelle.

#### **AUTRES PERSONNES EXERÇANT UNE FONCTION RÉFÉRENDAIRE**

**21.** Les articles 6 à 18 s'appliquent aux personnes qui, lors d'un référendum, exercent les fonctions correspondant à celles visées à ces articles.

Pour cette application, on entend par :

- a. **élection** : le référendum
- b. **président d'élection** : le greffier ou secrétaire-trésorier ou son remplaçant; et
- c. **liste électorale** : la liste référendaire.

#### **CUMUL DES FONCTIONS**

**22.** Toute personne qui, lors d'une élection ou d'un référendum, cumule des fonctions différentes n'a le droit de recevoir que la rémunération la plus élevée.

#### **INDEXATION DES RÉMUNÉRATIONS**

**23.** Toutes les rémunérations énumérées au présent règlement sont indexées selon la Gazette officielle du Québec ou s'il y a ajustement de la rémunération par le Code des Municipalités TOME I : Élections et référendum.

#### **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi et abroge ceux précédemment.

*Martin Bellefroid*  
Martin Bellefroid, maire

*Sonia Côté*  
Sonia Côté, secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : 1<sup>er</sup> avril 2019  
ADOPTION : 6 mai 2019  
PUBLICATION : 30 mai 2019

**2019-132      AUTORISATION DE PAIEMENT QUOTE-PART 2019 /SQ**

**CONSIDÉRANT** la réception de la facture pour les services de la Sûreté du Québec année 2019 au montant de 75 012 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de faire le paiement en 2 versements soit : le 30 juin 2019 au montant de 37 506 \$ et le 31 octobre 2019 au montant de 37 506 \$;

Il est proposé par **Stephan Duquette**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal autorise le paiement de la quote-part 2019 pour les services de la Sûreté du Québec / année 2019 aux dates d'échéance respectives.

**ADOPTÉ**

**2019-133      AUTORISATION DE PAIEMENT/FACTURE 1ER VERSEMENT  
QUOTE-PART 2019 ARÉNA DE BEDFORD**

**CONSIDÉRANT** une entente intermunicipale pour la fourniture de service et l'utilisation de l'aréna de Bedford signé entre la Ville de Bedford et les 11 municipalités participantes, dont la municipalité de Pike River;

**CONSIDÉRANT** un montant fixé à 8 893.56 \$ de notre contribution financière 2019;

**CONSIDÉRANT** un ajustement de 188.05 \$ (année 2018);

**CONSIDÉRANT** la réception d'une facture (9FD000068) pour le paiement de 50 % de notre participation au montant de 4 446.78 \$ + 188.05 \$ = 4 634.83 \$;

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal autorise le paiement de 4 634.83 \$ pour notre participation à 50 % / contribution financière Aréna 2019.

**ADOPTÉ**

*La conseillère Hélène Campbell enregistre sa dissidence.*

**2019-134      LETTRE DE MME DENISE TURCOTTE**

**CONSIDÉRANT** la réception d'une lettre de la part de Mme Denise Turcotte datée du 23 mars 2019 (reçu le 2 avril 2019);

**CONSIDÉRANT** que Mme Turcotte désire une baisse d'évaluation de sa propriété et ne pas être taxé pour les taxes de services (ordures, recyclage et matières organiques);

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal informe Mme Denise Turcotte pour qu'elle puisse bénéficier d'une baisse d'évaluation, elle doit communiquer avec la MRC.

Pour ce qui est des taxes de services, il y aura une visite sur les lieux pour constater s'il y a bien compostage et pour les taxes d'ordures et du recyclage, elles sont taxées que ce soit une résidence permanente ou un chalet.

**ADOPTÉ**

**2019-135 PACTE BROME MISSISQUOI / ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIE / SIGNATAIRE**

**CONSIDÉRANT** l'acceptation de notre projet auprès du Pacte Brome Missisquoi pour l'accompagnement stratégie Famille emploi;

**CONSIDÉRANT** la réception d'un protocole d'entente pour l'octroi de l'aide financière au montant total de 3 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que lors de la signature du protocole d'entente un versement de 1 500 \$ sera versé et le 2<sup>e</sup> versement sera au dépôt du rapport final;

Il est proposé par **Jean Asnong,**

Appuyé par **Stephan Duquette,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à signer le protocole d'entente pour et au nom de la municipalité de Pike River et de faire le suivi avec la MRC Brome Missisquoi.

**ADOPTÉ**

**2019-136 BRIS CLÔTURE TERRAIN MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** que le 8 janvier 2019, un conducteur a percuté la clôture du terrain municipal;

**CONSIDÉRANT** un rapport de police émis et reçu le 25 mars dernier;

**CONSIDÉRANT** une évaluation des dommages demandée au cours du mois d'avril auprès de 2 entrepreneurs pour une valeur de 1 390\$ + taxes;

Il est proposé par **Jean Asnong,**

Appuyé par **Stephan Duquette,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à communiquer avec la compagnie d'assurance du conducteur pour récupérer les sommes afin de réparer la clôture au terrain municipal.

**ADOPTÉ**

**2019-137 8 MAI / JOURNÉE MONDIALE DE LA CROIX ROUGE**

**ATTENDU** que la Croix-Rouge fait ici à PIKE RIVER ce qu'elle fait partout ailleurs dans le monde, c'est à dire venir en aide aux sinistrés;

**ATTENDU** qu'en moyenne toutes les 11 heures au Québec, une équipe de bénévoles de la Croix-Rouge est mobilisée pour venir en aide à des gens dont la vie a basculé à la suite d'un sinistre;

**ATTENDU** que la population de la Haute-Yamaska/Brome-Missisquoi peut compter sur une équipe de bénévoles formés et spécialisés, prêts à intervenir en tout temps;

**ATTENDU** qu'en cas de catastrophe, la Croix-Rouge se prépare et prédispose de l'équipement d'urgence partout au Québec et aide aussi la population à se préparer en offrant des programmes comme *prévoir l'imprévisible*;

Il est proposé par **Jean Asnong,**

Appuyé par **Stephan Duquette,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal de Pike River : PROCLAME LE 8 MAI, Journée mondiale de la Croix-Rouge.

Et souligne le travail des bénévoles qui, depuis près de 112 ans, ont donné de leur temps pour venir en aide à des personnes vulnérables ici, dans la Haute-Yamaska/Brome-Missisquoi, et partout ailleurs au Canada.

**ADOPTÉ**



**2019-138 INVITATION / COMBAT DES CHEFS CULINAIRE AVEC LA VILLE DE FARNHAM**

**ATTENDU** une invitation écrite de la part du maire de Farnham M. Patrick Melchior d'un défi culinaire entre les maires et mairesses de la région;  
**ATTENDU** que la municipalité de Pike River est invitée à participer à la 2<sup>e</sup> édition \*Combat des chefs\* qui aura lieu le samedi 7 septembre 2019 au Marché de la Station Gourmande de Farnham;

Il est proposé par **Stephan Duquette**,  
Appuyé par **Marianne Cardinal**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal de Pike River accepte l'invitation du maire de Farnham M. Patrick Melchior au combat des chefs culinaires le 7 septembre 2019.

**ADOPTÉ**

**2019-139 REMBOURSEMENT EAU / NAPIERVEAU / ANNÉE 2017**

**CONSIDÉRANT** que selon la résolution 2019-69, il a été établi d'émettre un compte de taxes complémentaire pour la consommation d'eau potable au 1476 chemin du Moulin / Napierveau Ltée et ceci auprès du MAPAQ pour que celui-ci soit assujetti au remboursement;  
**CONSIDÉRANT** le remboursement reçu de la part du MAPAQ au montant de 2 166.01 \$ pour l'année 2017;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,  
Appuyé par **Patricia Rachofsky**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal de Pike River autorise la direction générale à faire un chèque au montant de 2 166.01 \$ à Napierveau Ltée pour leur remboursement établi par le MAPAQ.

**ADOPTÉ**

VOIRIE/COURS D'EAU

---

**2019-140 RÉCEPTION / PRIX ABAT POUSSIÈRE 2019**

**ATTENDU** des demandes de prix pour l'achat d'abat-poussière pour la saison 2019;  
**ATTENDU** la réception des fournisseurs suivants :

Somavrac	0.3277 \$/litre
Les Entreprises Bourget	0.3327 \$/litre

Il est proposé par **Stephan Duquette**,  
Appuyé par **Patricia Rachofsky**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal accepte l'offre de proposition d'achat d'abat poussière liquide de chlorure de calcium 35 % au prix de 0.3277 \$/litre pour une quantité de +/- 50 000 L auprès du fournisseur Somavrac.

**ADOPTÉ**

**2019-141 CLUB DE MOTONEIGE BAIE MISSISQUOI : DROIT DE PASSAGE DANS LES CHEMINS TOUGAS ET GALIPEAU**

**CONSIDÉRANT** une demande écrite de la part de M. Jean Richard, président du Club de motoneige Baie Missisquoi pour avoir l'autorisation d'accès aux chemins Tougas et Galipeau pour aménager un sentier de motoneige;

**CONSIDÉRANT** que ledit sentier serait d'une largeur de 5 mètres (15 pieds) et banalisé sur toute la longueur par le Club;

**CONSIDÉRANT** que les accessoires pour banaliser le chemin ne soient pas fixés sur lesdits chemins;

**CONSIDÉRANT** que les usagers dudit sentier doivent posséder un droit de passage annuel ainsi qu'une couverture en responsabilité civile;

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Jean Asnong**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal accorde pour une période d'une année (saison 2019-2020) le droit de passage sur les chemins Tougas et Galipeau mais de ne pas circuler dans le fossé du chemin du Moulin et qu'il y est bifurcation du tracé avant le rang St-Henri pour ne pas circuler à proximité de la résidence au coin de rang St-Henri et Galipeau et que tout accessoire pour banaliser lesdits chemins ne soit pas fixé sur les chemins et qu'ils soient enlevés au 15 avril tout comme la période des abris tempo.

**ADOPTÉ**

*La conseillère Mme Marianne Cardinal se retire déclarant un intérêt*

**2019-142 DEMANDE D'APPUI AU 592 ROUTE 133 / SÉCURITÉ**

**CONSIDÉRANT** une demande écrite de la part de Madame Marianne Cardinal et M. Keven Bonneau, propriétaires au 592 route 133 pour un appui à leur requête auprès du MTQ pour sécuriser leur façade avec des garde-fou ou autre équipement sécuritaire;

**CONSIDÉRANT** que depuis leur arrivée en 2012, 2 incidents se sont produits causant des dommages à leur propriété;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Nathalie Dorais**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal soit conscient du danger à cette intersection et demande au Ministère des Transports de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) de prendre en considération la lettre de madame Cardinal et monsieur Bonneau de rendre cette portion de route plus sécuritaire. Qu'une copie de cette résolution et la lettre des demandeurs soient transmises à Monsieur le Ministre des Transports François Bonnardel, madame la ministre Isabelle Charest et au député l'honorable M. Denis Paradis.

Qu'une rencontre avec le conseil municipal de Pike River soit sollicitée avec les représentants du MTMDET pour voir à la sécurité de ladite intersection.

**ADOPTÉ**

*La conseillère Marianne Cardinal reprend son siège*

**2019-143 ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO # 05-1218 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #10-0217**

**DÉCRÉTANT L'ENTRETIEN DU CHEMIN LAROCHELLE ET PAYANT POUR L'IMPOSITION D'UNE TARIFICATION**

**ATTENDU QUE** l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* accorde à toutes municipalités locales le pouvoir d'entretenir une voie privée ouverte au public par

tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

**ATTENDU QUE** l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la municipalité de financer au moyen d'un mode de tarification des services qu'elle offre à la population;

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté une politique relative à l'entretien de certains chemins privés ouverts au public;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une requête de la majorité des propriétaires et occupants riverains du chemin Larochelle et rue Payant;

**ATTENDU QU'**un avis de motion sera donné le 3 décembre 2018 par la conseillère Marianne Cardinal.

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Hélène Campbell**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 :** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

**ARTICLE 2 :** La municipalité prend en charge l'entretien hivernal et estival du chemin privé connu sous le nom de Chemin Larochelle, pour une longueur approximative de 0.351 kilomètre et de la rue Payant d'une longueur de 0.08 kilomètre, soit de l'intersection du chemin Larochelle (propriété municipale) numéro civique 119 jusqu'au numéro civique 217 Larochelle et du 4 au 20 rue Payant.

Les travaux d'entretien sont décrits dans la politique relative à l'entretien de certains chemins privés ouverts au public et adoptés par le conseil municipal; La prise en charge de l'entretien par la municipalité prend effet au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et prend fin le 31 décembre.

*Renouveler annuellement par une nouvelle requête écrite et celle-ci doit être déposée au 30 septembre de chaque année*

**ARTICLE 3 :** Les coûts inhérents à l'entretien du chemin seront répartis en fonction du nombre d'unités à desservir sur lesdits chemins.

**ARTICLE 4 :** Il est imposé et il sera prélevé annuellement sur tous les immeubles imposables situés et desservis par le chemin privé Larochelle et Payant, une tarification à un taux suffisant pour couvrir le coût de l'entretien, pour chaque immeuble inscrit au tableau joint à l'annexe « A », lequel fait partie intégrante du présent règlement et répartis comme suit :

Chaque terrain vacant et chaque logement civique équivaut à une unité.

**ARTICLE 5 :** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À PIKE RIVER, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2018 pour ce projet de règlement.

Assujetti à être modifié lors de son adoption le 17 décembre 2018.

*Martin Bellefroid*

Martin Bellefroid, maire

*Sonia Côté*

Sonia Côté Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Avis de motion et projet de règlement 3 décembre 2018  
Adoption du règlement : 6 mai 2019  
Avis public d'entrée en vigueur 30 mai 2019

**RUE LAROCHELLE**

119 L. Larochelle  
120 L. Larochelle  
157 K. Campbell  
165 N. DuPasquier  
166 L. Larochelle  
170 N. DuPasquier  
171 L. Larochelle  
172 L. Larochelle  
174 L. Larochelle  
176 J-C Dumesnil  
178 L. Larochelle  
179 A. Villeneuve-Pelletier  
180 L. Larochelle  
181 L. Larochelle  
186 C. Larocque  
189 P-A Pellerin  
197 A. Cloutier  
212 D. Dussault  
217 J-P Dobbs

**RUE PAYANT**

4 T. Danko  
17 J. Racine  
20 N. DuPasquier

**RUE SÉGUIN**

39 H. Vermette  
47 J. Héroux  
53 D. Turcotte  
63 L. Finley

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

---

Rien à signaler

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

---

2019-144

**PAIEMENT FACTURE / SORTIES DES POMPIERS MARS 2019 SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES SAINT-ARMAND/PIKE RIVER**

**ATTENDU** la réception de la facture # CRF1900017 de la municipalité de Saint-Armand dans le cadre du service de protection des incendies sur notre territoire;  
**ATTENDU** une facture au montant total de **1 284.60 \$** pour la sortie du **23 mars** 2019;

Il est proposé par **Jean Asnong**,  
Appuyé par **Nathalie Dorais**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # CRF 1900017 au montant de **1 284.60 \$** à la Municipalité de Saint-Armand pour le service de protection en incendie lors de la sortie soit 23 mars 2019 sur notre territoire.

**ADOPTÉ**

**2019-145 PAIEMENT FACTURE / ACHAT SACS DE SABLE SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES SAINT-ARMAND/PIKE RIVER**

**ATTENDU** la réception de la facture # CRF1900018 de la municipalité de Saint-Armand;

**ATTENDU** une facture au montant total de **1 386.18 \$** pour l'achat de 5 000 sacs à sable au montant de 2 500 \$ + transport et taxes;

**ATTENDU** la résolution 2019-110 de notre participation à 50-50 pour l'achat de ces sacs;

Il est proposé par **Hélène Campbell,**

Appuyé par **Stephan Duquette,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # CRF 1900018 au montant de **1 386.18 \$** à la Municipalité de Saint-Armand pour l'achat de 5 000 sacs à sable en partenariat avec la municipalité de Saint-Armand pour le service de protection en incendie Saint-Armand Pike River.

**ADOPTÉ**

**2019-146 VISITE AU 394 ROUTE 133 DU SERVICE DE SÉCURITÉ EN INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** des rénovations et changements intérieurs dans la propriété du 394, route 133;

**CONSIDÉRANT** une demande par la direction générale auprès du directeur du service en sécurité incendie de Saint-Armand Pike River pour une visite des lieux pour voir à la sécurité et sortie d'urgence;

**CONSIDÉRANT** que la prochaine visite des bâtiments à risque élevé se fera en 2022 pour ce bâtiment selon le directeur SSI;

Il est proposé par **Patricia Rachofsky,**

Appuyé par **Marianne Cardinal,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal recommande au directeur du service en sécurité incendie de faire une visite préventive au 394 route 133 et mettre la fiche à jour suite aux rénovations.

**ADOPTÉ**

**2019-147 AUTORISATION D'ACHAT D'UN SYSTÈME D'APPEL D'URGENCE DU SERVICE DE SÉCURITÉ EN INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** une contribution financière de la sécurité civile dans le cadre du programme Volet 1 pour équiper le service en sécurité incendie Saint-Armand Pike River (Municipalité de Pike River) de matériels de communication (système d'appel en masse);

**CONSIDÉRANT** des soumissions demandées par le directeur du SSI auprès de 3 fournisseurs :

OMNIVIGIL	2 905 \$
Communication PLUS (CitCom)	4 700 \$
Blanko	9 600 \$

**CONSIDÉRANT** une recommandation de M. Andrew Monette pour OMNIVIGIL;

Il est proposé par **Jean Asnong,**

Appuyé par **Marianne Cardinal,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal sous la recommandation du directeur du service incendie Saint-Armand-Pike River autorise l'achat de l'application Omnivigil alerte-citoyen dans le cadre du Volet 1

**ADOPTÉ**

**AUTORISATION D'ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE À L'HÔTEL DE VILLE DE PIKE RIVER**

Sujet reporté

**2019-148 AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE CENTRE DES OPÉRATIONS D'URGENCE (COU) DU SERVICE DE SÉCURITÉ EN INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** une contribution financière de la sécurité civile dans le cadre du programme Volet 2 pour équiper le service en sécurité incendie Saint-Armand Pike River (Municipalité de Pike River et Saint-Armand) d'équipements pour le centre des opérations d'urgence (COU);

**CONSIDÉRANT** des soumissions demandées par le directeur du SSI;

**CONSIDÉRANT** une recommandation de M. Andrew Monette pour l'achat de :

• Ordinateur/serveur/moniteur	2 700 \$
• Projecteur	600 \$
• Bureau meuble chaise	2 500 \$
• Ordinateur portable	800 \$
• Système téléphonique/ 4 lignes	2 000 \$
• Réseau (câble, WIFI, routeur)	2 000 \$
• Achat et installation de radio	3 100 \$
• Achat et installation tableau blanc, porte	2 500 \$
• Fournitures de bureau et papeterie	<u>1 000 \$</u>
<b>TOTAL</b>	<b>17 200 \$</b>

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal sous la recommandation du directeur du service incendie Saint-Armand-Pike River autorise l'achat de la liste d'équipements ci-haut mentionnés au coût approximatif de 17 200 \$ et que la répartition soit exceptionnellement faite à 50-50 avec la municipalité de Saint-Armand dans le cadre du volet 2. Le paiement sera effectué avec pièces justificatives des factures.

**ADOPTÉ**

LOISIRS/CULTURE/MÉDIATHÈQUE

**2019-148A CONTRIBUTION 2019 PIKERIVERAINS EN ACTION**

**CONSIDÉRANT** une demande de la part de l'organisme Pikeriverains en action pour une demande de versement dans le cadre de leurs activités 2019;

**CONSIDÉRANT** qu'il est prévu un montant dans les prévisions budgétaires 2019 au montant de 6 000 \$ pour toutes les activités;

Il est proposé par **Nathalie Dorais**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal verse une contribution financière au montant de 5 000 \$ pour les activités de soccer, Mikinak et une nouvelle demande sera requise pour la fête de Noël.

**ADOPTÉ**

**219-149 NON-RETOUR DE LIVRES ET DVD / ABONNÉ DE LA MÉDIATHÈQUE**

**CONSIDÉRANT** que depuis avril 2018, des correspondances, des appels ont été acheminés à un abonné de la médiathèque et même des rencontres sur place pour lui faire un rappel amical de ses retards;

**CONSIDÉRANT** qu'une lettre lui a été transmise indiquant la liste des livres et DVD en sa possession et le coût si ceux-ci n'étaient pas revenus;

**CONSIDÉRANT** un dernier rappel le 23 avril 2019 sans réponse;

Il est proposé par **Hélène Campbell,**

Appuyé par **Patricia Rachofsky,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal autorise la direction générale à faire parvenir à l'abonné de la médiathèque une facture des biens (livres et DVD) non retournés et ceci selon la valeur actuelle soit un montant de 183.18 \$

**ADOPTÉ**

**HYGIÈNE DU MILIEU**

---

**2019-150 PAIEMENT FACTURE RIGMRBM COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE / ORDURES COMMERCIALES / 5 MARS 2019 / 3.77 TM TONNAGE**

**CONSIDÉRANT** la réception de la facture de la part de la RIGMRBM du tonnage supplémentaire pour la collecte des ordures commerciales le 5 mars 2019 au coût de 305.25 \$;

**CONSIDÉRANT** que cette 2e collecte n'était pas prévue au budget 2019;

Il est proposé par **Nathalie Dorais,**

Appuyé par **Patricia Rachofsky,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal autorise le paiement de la 2e collecte supplémentaire pour les commerces et ceci à même le budget 2019.

**ADOPTÉ**

**FINANCES ET IMMOBILISATIONS**

---

**2019-151 CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2019 : APHPBM**

**CONSIDÉRANT** une demande écrite de la part de l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi pour une contribution 2019;

**CONSIDÉRANT** qu'il est prévu un montant dans les prévisions budgétaires 2019;

Il est proposé par **Nathalie Dorais,**

Appuyé par **Patricia Rachofsky,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal verse une contribution financière au montant de 100 \$ pour l'année 2019 à l'Association des personnes handicapées physique de Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉ**

**2019-152 CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2019 : LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER GRANBY ET RÉGION**

**CONSIDÉRANT** une demande écrite de la part de la Société Alzheimer Granby et région pour une contribution 2019;

**CONSIDÉRANT** qu'il est prévu un montant dans les prévisions budgétaires 2019;

Il est proposé par **Nathalie Dorais,**

Appuyé par **Jean Asnong,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal verse une contribution financière au montant de 100 \$ pour l'année 2019 à la Société Alzheimer Granby et région.

**ADOPTÉ**

**2019-153 CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2019 : MUSÉE MISSISQUOI**

**CONSIDÉRANT** une demande écrite de la part de la Société d'histoire du Musée Missisquoi pour une contribution 2019 par l'achat de billets pour leur levée de fonds pour un souper-bénéfice spaghetti qui aura lieu le 25 mai prochain;

Il est proposé par **Nathalie Dorais,**

Appuyé par **Hélène Campbell,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal verse une contribution financière au montant de 100 \$ ce qui équivaut à 10 billets au coût de 10 \$ chacun et ceci pour contribuer à leur activité de financement pour l'année 2019 à la Société d'histoire du Musée Missisquoi.

**ADOPTÉ**

**2019-154 CONTRIBUTION À LA FONDATION LÉVESQUE-CRAIGHEAD**

**CONSIDÉRANT** une demande écrite de la part de Madame Christiane Granger, présidente de la Fondation Lévesque-Craighead pour un soutien financier pour veiller au maintien et au développement des services de santé offerts à la population de Bedford et régions;

Il est proposé par **Stephan Duquette,**

Appuyé par **Nathalie Dorais,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal verse une contribution financière au montant de 100 \$ pour l'année 2019 à la Fondation Lévesque-Craighead.

**ADOPTÉ**

**2019-155 CONTRIBUTION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE PRÉVENTION DU SUICIDE**

Il est proposé par **Hélène Campbell,**

Appuyé par **Nathalie Dorais,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal verse une contribution financière au montant de 100 \$ pour l'année 2019 à l'association québécoise de prévention du suicide.

**ADOPTÉ**



**2019-156 CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2019 : (OPP) ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH DE NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE**

**CONSIDÉRANT** une demande écrite de la part de l'organisme de participation des parents (OPP) pour une contribution 2019 pour la mise en place d'un espace de lecture et améliorer la scène artistique;

Il est proposé par **Jean Asnong**,  
Appuyé par **Patricia Rachofsky**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal verse une contribution financière au montant de 500.00 \$ pour l'année 2019 à l'organisme de participation des parents (OPP) de l'école Saint-Joseph de Notre-Dame-de-Stanbridge.  
La dépense sera prise au poste budgétaire 02-210-00-441.

**ADOPTÉ**

**2019-157 CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2019 : FONDATION ÉQUESTRE MISSISQUOI**

**CONSIDÉRANT** une demande écrite de la part de la Fondation équestre Missisquoi pour une contribution 2019;

Il est proposé par **Patricia Rachofsky**,  
Appuyé par **Stephan Duquette**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal verse une contribution financière au montant de 50 \$ pour l'année 2019 à la Fondation équestre Missisquoi.  
La dépense sera prise au poste budgétaire 02-210-00-441.

**ADOPTÉ**

**2019-158 CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2019 : LE CHŒUR DES ARMAND / A CAPELLA**

**CONSIDÉRANT** une demande écrite de la part du Chœur des Armand pour une commandite pour leurs 2 concerts 2019;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,  
Appuyé par **Marianne Cardinal**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal verse une commandite financière au montant de 50 \$ pour l'année 2019 au Chœur des Armand

**ADOPTÉ**

**2019-159 DEMANDE DU CHŒUR DES ARMAND / A CAPELLA**

**CONSIDÉRANT** une demande écrite de la part du Chœur des Armand pour les représenter auprès du député Mme Isabelle Charest pour qu'elle puisse leur accorder une contribution financière pour leurs concerts;

**CONSIDÉRANT** que le Chœur des Armand ne possède pas de NEQ (numéro d'entreprise du Québec) pour faire une demande officielle auprès d'un ministère du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Pike River fera la demande pour et au nom du Chœur des Armand pour qu'il puisse recevoir une contribution de la part de Mme Isabelle Charest dans le cadre d'un événement de la culture;

Il est proposé par **Hélène Campbell,**  
Appuyé par **Nathalie Dorais,**  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal au nom du Cœur des Armand approuve la demande de subvention auprès du bureau de Mme Isabelle Charest.

**ADOPTÉ**

*La conseillère Hélène Campbell ne prend pas part à la discussion déclarant un intérêt*

**2019-160 CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2018 ET 2019 : AFEAS**

**CONSIDÉRANT** une demande écrite de la part du comité AFEAS de Pike River pour une demande de contribution financière pour l'année 2018 et 2019;  
**CONSIDÉRANT** que la contribution 2018 n'a pas été versée;

Il est proposé par **Jean Asnong,**  
Appuyé par **Stephan Duquette,**  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal autorise la direction générale à verser leur contribution financière pour les années 2018 et 2019 au montant total de 1 600 \$ qui couvre les 2 années.

**ADOPTÉ**

*La conseillère Hélène Campbell reprend son siège.*

**BÂTIMENT : HÔTEL DE VILLE**

---

**2019-161 RÉCEPTION PRIX / ENTRETIEN TERRAIN MUNICIPAL/  
RAMASSAGE DES FEUILLES/ /ENSEIGNES/TERRAIN GARAGE  
MUNICIPAL/AUTOUR DE LA CROIX ROUTE 133-CHEMIN DU  
MOULIN**

**CONSIDÉRANT** une invitation auprès d'entrepreneur pour l'entretien et la tonte de gazon aux différents endroits décrits dans l'appel de proposition ainsi que le ramassage des feuilles;

**CONSIDÉRANT** la réception de prix de :

- Les Gazons Caron / Notre-Dame-de-Stanbridge 2 825 \$ + taxes
- Les Entretiens Normandin/ Bedford 5 850 \$ + taxes

Il est proposé par **Hélène Campbell,**  
Appuyé par **Stephan Duquette,**  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal mandate l'entrepreneur Les Gazons Caron de Notre-Dame-de-Stanbridge pour l'entretien du terrain municipal (coupe de gazon), tonte autour des enseignes, terrain du garage municipal et autour de la croix située à l'intersection de la route 133 et le chemin du Moulin et ceci pour la saison estivale 2019 au coût de 2 825 \$ + taxes.

**ADOPTÉ**

**2019-162 LOCATION TOILETTE CHIMIQUE/TERRAIN MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** qu'il serait nécessaire et sécuritaire pour la municipalité à offrir le service d'une toilette chimique à l'extérieur;  
**CONSIDÉRANT** l'achalandage de cyclistes, d'enfants et de touristes qui fréquentent le parc municipal;  
**CONSIDÉRANT** que le prix est le même depuis 2014 auprès de Sanibert au coût de 125 \$ / mois et un frais de transport pour 65 \$;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,  
Appuyé par **Marianne Cardinal**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal octroie le contrat de location d'une toilette chimique auprès de Sanibert pour la période du 13 mai au 13 octobre 2019.

**ADOPTÉ**

**2019-163    ENTRETIEN ESTIVAL/ POMMETIER**

**CONSIDÉRANT** une demande faite de la part de notre employé de voirie M. Gerry Simard pour connaître le prix pour un entretien estival pour le pommetier rustique à l'hôtel de ville auprès de M. Bruno Lavoie;  
**CONSIDÉRANT** une offre au coût de 125 \$ + taxes = 143.73 \$;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,  
Appuyé par **Nathalie Dorais**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal autorise l'entretien du pommetier au coût de 143.73 \$ (taxes incluses) auprès de M. Bruno Lavoie.

**ADOPTÉ**

**2019-164    PLANTATION 2 ARBRES / PARC MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** qu'au-dessus du carré de sable aucune ombre n'est là pour donner de l'ombrage aux enfants qui jouent à cet endroit;  
**CONSIDÉRANT** qu'il serait essentiel de faire la plantation d'un à 2 arbres pour donner de l'ombre;

Il est proposé par **Jean Asnong**,  
Appuyé par **Hélène Campbell**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Qu'à la demande du conseiller Jean Asnong, le conseil municipal l'autorise lui et l'employé M. Gerry Simard à voir à localiser l'endroit exact pour la plantation d'un à 2 arbres soit des érables à sucre ou autre essence à pousser rapide et autoriser l'achat d'arbres d'une hauteur de plus de 10'.

**ADOPTÉ**

**CORRESPONDANCES**

---

Une liste est déposée au conseil pour information de la correspondance reçue au cours du mois d'avril 2019.

**RAPPORTS DES INSPECTEURS**

Dépôt et analyse des rapports d'inspection de M. Gérard Simard et la firme GESTIM aux membres du conseil municipal seulement.

**2019-165 ADOPTION DES SALAIRES VERSÉS MOIS D'AVRIL 2019**

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,  
Appuyé par **Jean Asnong**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

QUE le conseil municipal autorise les salaires versés et à payer au montant de 6 802.92 \$ et ceci pour le mois d'avril 2019 soit : 3 684.40 \$ salaire mensuel pour la direction générale et 3 118.52 \$ pour les employés.

**ADOPTÉ**

**2019-166 APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DU MOIS D'AVRIL 2019**

Martin Bellefroid	979.21 \$
Nathalie Dorais	340.62 \$
Nathalie Dorais (iPad)	10.00 \$
Jean Asnong	351.26 \$
Jean Asnong (iPad)	10.00 \$
Patricia Rachofsky	340.62 \$
Patricia Rachofsky (I ad)	10.00 \$
Marianne Cardinal	340.62 \$
Marianne Cardinal	10.00 \$
Hélène Campbell	340.62 \$
Hélène Campbell (iPad)	10.00 \$
Stephan Duquette	340.62 \$
Stephan Duquette (iPad)	10.00 \$
AXION (mars 2019) HV	264.80 \$
AXION (mars 2019) pompier	68.93 \$
La Capitale (ass coll mai 2019)	705.53 \$
CARRA (mars 2019)	372.03 \$
Revenu Canada (DAS mars 2019)	714.90 \$
Revenu Québec (DAS mars 2019)	2 028.84 \$
Hydro-Qc (Luminaires) mars 2019	324.91 \$
Pétroles Dupont (7, 18 mars et 26-4-2019)	1 831.21 \$
Visa Desjardins	147.33 \$
Visa Desjardins (essence)	<u>239.00 \$</u>
<b>TOTAL</b>	<b><u>9 791.05 \$</u></b>

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,  
Appuyé par **Nathalie Dorais**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que les dépenses incompressibles du mois d'avril 2019 soient approuvées.

**ADOPTÉ**

**2019-167 ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2019**

Sonia Côté (remb. Km) avril	43.50 \$
Sonia Côté (remb. cell) janv@avril	80.00 \$
Martin Bellefroid (remb. cell) janv@avril	80.00 \$
Gérard Simard (remb. cell) janv@avril	80.00 \$
Gérard Marier (remb. cell) janv@avril	40.00 \$
Desjardins Sécurité Financière (RRS) avril 2019	374.28 \$
Distribution Econo mouse	109.05 \$
Éditions FD	77.70 \$
Entreprises DENEXCO	523.14 \$
GESTIM (24-3 au 27-4-2019)	1 876.68 \$
Municipalité Saint-Armand	26 540.51 \$

NOPAC (coll ord) avril 2019	1 567.69 \$
NOPAC (collecte recyclage) avril 2019	3 363.50 \$
NOPAC (coll mat org) avril 2019	2 379.98 \$
Produits de Béton de Granby	103.48 \$
RIGMRBM (enfoui ord) 13-3/6.16TM	497.23 \$
RIGMRBM (enfoui ord) 10-4/7.25TM	585.22 \$
RIGMRBM (enfoui MO) mars 1.82 TM	123.76 \$
RIGMRBM (enfoui MO) avril 3.13 TM	212.84 \$
Sani Eco mars 3.37 TM	271.23 \$
Sani Eco avril 4.14 TM	333.20 \$
Ville de Cowansville	71.87 \$
<b>TOTAL</b>	<b><u>39 334.86 \$</u></b>

Il est proposé par **Jean Asnong**,  
Appuyé par **Marianne Cardinal**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que les comptes dus au mois d'avril 2019 soient acceptés et payés.

**ADOPTÉ**

#### AFFAIRES NOUVELLES

---

Réso 2019-168 sauté  
FINISSANTS JJB

En raison que cette année il n'y a aucun élève finissant pour recevoir la bourse qu'offre la municipalité de Pike River. Il sera demandé à l'école secondaire Marcellin-Champagnat s'il y a élève finissant cette année qui provienne de Pike River, on lui en remettra une.

#### 2019-169 DEMANDE AU MTQ / UTILISATION DE L'EMPRISE POUR PAVA

**CONSIDÉRANT** que l'installation de PAVA (panneau affiche de vitesse automatique) sur le territoire de la municipalité de Pike River réduit la vitesse mais n'offre pas assez de visibilité pour les automobilistes en raison que les panneaux sont installés trop loin de la chaussée;

**CONSIDÉRANT** que le panneau devrait être installé plus près, et ceci dans l'emprise du MTQ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Stanbridge East a eu autorisation d'installer un PAVA dans l'emprise du MTQ avec leur autorisation sur la route 202;

Il est proposé par **Jean Asnong**,  
Appuyé par **Hélène Campbell**,  
**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal demande au MTQ d'avoir l'autorisation d'installer un poteau et le panneau d'affichage de vitesse dans l'emprise du MTQ soit en bordure de la chaussée avec le dégagement nécessaire.

**ADOPTÉ**

#### 2019-170 DEMANDE AU MTQ / SÉCURITÉ INTERSECTION 133-202

**CONSIDÉRANT** un accident le 12 avril 2019 sur la propriété du 592 route 133 et une autre le 17 octobre 2012 à cette même adresse due au manque de signalisation à l'intersection des routes 133 S et 202 Ouest;

**CONSIDÉRANT** qu'à cet endroit ce n'est pas seulement ces 2 dates-là, il y en a eu d'autres antérieurement;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Pike River à plusieurs reprises a fait des demandes pour que cette intersection soit plus sécuritaire par l'installation d'un clignotant (demandes par les résolutions # 38-83, # 91-83, # 2010-234, # 2011-112, # 2017-155, # 2017-207) et sûrement plusieurs autres;

**CONSIDÉRANT** des rencontres avec les représentants du ministère les 19-9-2016 et 2-6-2017 pour discuter de cette demande;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a urgence à installer un clignotant pour une plus grande visibilité de cette intersection;

Il est proposé par **Nathalie Dorais,**

Appuyé par **Hélène Campbell,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que le conseil municipal demande une rencontre dans les plus brefs délais avec les représentants du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'urgence à l'installation d'un clignotant à l'intersection de routes 133 Sud et 202 Ouest ou de tout autre accessoire de sécurité.

**ADOPTÉ**

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

---

DÉBUT : 22h06

SUJETS :

- Circuit vélo
- Mikinak

FIN : 22h23

#### 2019-171 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Patricia Rachofsky,**

**Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :**

Que la séance du 6 mai 2019 soit levée à 22h23.

**ADOPTÉ**

*Martin Bellefroid*

\_\_\_\_\_  
Martin Bellefroid, maire

*Sonia Côté*

\_\_\_\_\_  
Sonia Côté, directrice générale  
Secrétaire-trésorière

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Sonia Côté, directrice générale certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées dans le procès-verbal de la séance du **6 mai deux mille dix-neuf** sont effectuées.

*Sonia Côté*

\_\_\_\_\_  
Sonia Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Martin Bellefroid, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

*Martin Bellefroid*

---

Martin Bellefroid, maire